

# PROCÉDURE DE MISE SOUS TUTELLE OU CURATELLE



## EN RÉSUMÉ

Lorsqu'une personne majeure rencontre des difficultés à gérer sa vie personnelle ou ses biens en raison d'une altération de ses facultés, la loi prévoit des dispositifs de protection adaptés. Ces mesures ont pour objectif de préserver ses droits, sa sécurité et son patrimoine, tout en respectant autant que possible son autonomie.



## POINTS ESSENTIELS

- Saisine du juge des tutelles : Toute demande de tutelle ou curatelle nécessite de saisir le juge des tutelles du tribunal judiciaire du lieu de résidence de la personne concernée.
- Qui peut saisir le juge ?
  - La personne elle-même ;
  - Les membres de sa famille ;
  - Un proche ou un allié (psychologues, travailleurs sociaux, etc.) ;
  - Le procureur de la République.
- Constitution du dossier : Le dossier doit comporter :
  - Le formulaire Cerfa 15891 dûment rempli ;
  - Un certificat médical établi par un médecin inscrit sur la liste du procureur de la République.
- Dépôt du dossier : Le dossier est envoyé ou déposé au greffe du juge des tutelles pour instruction et décision.



## L'AVIS DE VOTRE NOTAIRE

La tutelle et la curatelle doivent être adaptées à l'état de santé, au degré d'autonomie et aux besoins spécifiques de chaque personne protégée. Le choix entre ces mesures dépend du niveau d'accompagnement nécessaire pour la gestion des biens et la prise de décisions personnelles.

Selon la situation, d'autres dispositifs de protection juridique peuvent être envisagés, tels que le mandat de protection future ou la sauvegarde de justice, afin d'offrir un cadre souple et proportionné à la vulnérabilité de la personne. Notre rôle est d'accompagner les familles et les personnes concernées en apportant un conseil juridique précis et en veillant à ce que les droits et intérêts de la personne protégée soient respectés.

**Pour plus d'informations, contactez votre notaire :**

Accueil SECLIN  
35 Boulevard Joseph Hentgès  
Tél : 03 20 16 00 80

Accueil LILLE  
19 Avenue Le Corbusier  
Tél : 03 20 16 00 90

Accueil LYON  
5 rue Duviard  
Tél : 04 26 31 69 58

Mail : [accueil.59043@lembrez.notaires.fr](mailto:accueil.59043@lembrez.notaires.fr)

Mail : [accueil.59309@lembrez.notaires.fr](mailto:accueil.59309@lembrez.notaires.fr)

Mail : [simon.thiriat@lembrez.notaires.fr](mailto:simon.thiriat@lembrez.notaires.fr)